

RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
AU SUIVI DEMANDÉ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DANS SON RAPPORT INTITULÉ
SUIVI 2016 DES ÉVALUATIONS DES PROGRAMMES DU
PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) DE GAZ MÉTRO,
DATÉ DU 10 JUIN 2016

Analyse et recommandations de la Régie –
Programmes PE126 et PE236

Mise en contexte

Dans le rapport de la Régie sur le suivi 2016 des évaluations des programmes du plan global en efficacité énergétique du 10 juin 2016¹, la Régie précisait :

[73] Les coûts d'administration sont comparables entre les deux programmes. Cependant, l'aide financière accordée au programme PE236 est nettement plus élevée que pour le PE126. De plus, pour le programme PE126, seulement les coûts de commercialisation dépassent de presque deux fois l'aide financière accordée.

[74] À la lumière de ces résultats, la Régie encourage Gaz Métro à chercher d'autres solutions afin d'optimiser les frais de gestion des programmes, notamment ceux reliés à leur administration et commercialisation, de façon à accroître la proportion d'aide financière accordée aux ménages à faible revenu. Une proposition à cet égard devra être présentée par voie administrative, avant le dépôt du dossier tarifaire 2018.

Suivi de Gaz Métro

Le suivi administratif demandé par la Régie est décrit dans le présent document.

Comme en font foi les tableaux ci-dessous, les aides financières versées représentaient en moyenne 4 % des coûts totaux du programme PE126 et 42 % des coûts du programme PE236 pour les années réelles 2013-2014 à 2015-2016.

¹ http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/Regie_Rapp_SuiviPGEE_GM_10juin2016.pdf

**Examen administratif 2017 des rapports d'évaluation des programmes d'efficacité
énergétique de Gaz Métro**

Pour améliorer ces ratios, Gaz Métro a revu significativement à la baisse les coûts d'administration prévus pour ces programmes pour les années 2018 et suivantes suite à une simplification du traitement administratif des demandes des participants. Ainsi, les coûts d'administration passeront de plus de 62 000 \$ en 2016-2017 à environ 35 000 \$ en moyenne pour les années 2017-2018 à 2019-2020.

**Tableau 1
Coût du programme PE126 pour les années financières 2013-2014 à 2019-2020**

Coût du programme	2013-2014R	2014-2015R	2015-2016R	CT2017	CT2018	CT2019	CT2020
Développement et formation	543 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 174 \$	0 \$	0 \$
Commercialisation	14 082 \$	9 111 \$	1 787 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Suivi et évaluation	1 211 \$	20 147 \$	783 \$	0 \$	3 261 \$	35 000 \$	0 \$
Administration	51 773 \$	55 304 \$	58 052 \$	62 238 \$	34 257 \$	35 114 \$	35 992 \$
Aide financière	3 460 \$	3 460 \$	2 320 \$	17 590 \$	8 795 \$	8 795 \$	8 795 \$
Total des coûts	71 069 \$	88 022 \$	62 942 \$	82 828 \$	51 487 \$	81 909 \$	47 787 \$
<i>Pourcentage d'aide financière sur le coût total du programme (%)</i>	5%	4%	4%	21%	17%	11%	18%
<i>Pourcentage d'aide financière sur le coût total du programme, excluant les frais liés au développement, à la formation, au suivi et à l'évaluation (%)</i>	5%	5%	4%	21%	19%	19%	18%

**Tableau 2
Coût du programme PE236 pour les années financières 2013-2014 à 2019-2020**

Coût du programme	2013-2014R	2014-2015R	2015-2016R	CT2017	CT2018	CT2019	CT2020
Développement et formation	543 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 174 \$	0 \$	0 \$
Commercialisation	32 579 \$	8 501 \$	1 787 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Suivi et évaluation	519 \$	20 147 \$	783 \$	0 \$	3 261 \$	40 000 \$	0 \$
Administration	48 351 \$	55 304 \$	58 052 \$	62 238 \$	34 257 \$	35 114 \$	35 992 \$
Aide financière	44 743 \$	43 156 \$	72 836 \$	222 682 \$	222 600 \$	222 600 \$	222 600 \$
Total des coûts	126 735 \$	127 108 \$	133 458 \$	289 920 \$	267 292 \$	302 714 \$	263 592 \$
<i>Pourcentage d'aide financière sur le coût total du programme (%)</i>	35%	34%	55%	77%	83%	74%	84%
<i>Pourcentage d'aide financière sur le coût total du programme, excluant les frais liés au développement, à la formation, au suivi et à l'évaluation (%)</i>	36%	40%	55%	77%	85%	85%	84%

Cette réduction des coûts d'administration a un effet favorable sur le pourcentage des aides financières versées aux participants pour toute la période 2018-2020 si nous excluons les frais ponctuels liés au développement, à la formation et à l'évaluation.

Cependant, pour le programme PE126, le pourcentage des aides financières est légèrement inférieur pour les années 2018 et suivantes par rapport à celui de 2017 si nous excluons les frais ponctuels ci-haut mentionnés. Cette situation s'explique par la réduction du nombre de participants prévus pour ce programme afin de refléter la participation historique du programme.

Cependant, le pourcentage des aides financières prévues pour les années 2018 et suivantes est largement supérieur à ceux observés au cours des années 2013-2014 à 2015-2016.

Pour le programme PE236, le pourcentage des aides financières est en nette progression pour les années 2018 et suivantes, passant à environ 85 %.

En ce qui a trait à la commercialisation, Gaz Métro maintiendra des budgets de 3 000 \$ par année pour le programme PE126 et de 5 000 \$ pour le programme PE236 afin d'améliorer la notoriété des programmes et d'accroître le nombre de participants selon le plan de communication établi pour ces programmes² donnant suite à la recommandation de l'évaluateur³.

Gaz Métro est d'avis qu'une amélioration additionnelle du pourcentage d'aide financière pour le programme PE126 passe par une démarche commune avec le BEIE et les autres distributeurs d'énergie, puisqu'elle permettrait de rejoindre un plus grand nombre de MFR étant propriétaire d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex. Comme précisé dans le Rapport annuel 2016⁴, Gaz Métro prévoit discuter avec le BEIE au cours des prochains mois du projet pilote de mesures en efficacité énergétique en lien avec les MFR que cette dernière prévoit lancer au début de l'année 2017, de même que sa participation à la planification de cette initiative.

² Cause tarifaire 2017, R-3970-2016. Gaz Métro-14, Document 8, p. 21, réponse à la question 10.4.

³ Évaluation des programmes de supplément pour ménages à faible revenu (PE126 et PE236), page 3. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_EvaluationMFR_18dec2015.pdf

⁴ Rapport annuel au 30 septembre 2016, R-3992-2016, Gaz Métro-13, Document 3, p. 24.